Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20201208-201208_05-DE Date de télétransmission : 09/12/2020 Date de réception préfecture : 09/12/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE **BORDEAUX**

CANTON DE CENON

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE FLOIRAC DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 8 décembre 2020

Objet

Modification des statuts du SIREC

> Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE **CONSEILLERS** MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE:

Etaient présents:

M. BOURIGAULT - Mme LACUEY - M. GALAN - Mme COLLIN -Mme CHEVAUCHERIE -M. IGLESIAS - Mme BARBOT - M. MEYRE -M. DESCLAUX DE LESCAR - Mme GRENOUILLEAU - Mme BIJOUX -Mme BONNAL - M. BAGILET - Mme PROUHET - M. BUNEL -M. SAILHAN - Mme DURLIN - M. MEHERZI - Mme ADENIS - M. JUIF -Mme FRENEL - M. CALT - Mme ARNOLD - M. SINSOU -Mme CASTAGNET - M. LEDOUX

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT - M. DROILLARD à M. BUNEL Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY

Absent:

Mme SABI M. ASFOR

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Intercommunal en charge de la restauration collective pour les communes de Floirac, Cenon et Ambarès-et-Lagrave (SIREC) se trouve en difficulté de trésorerie à la suite de la crise sanitaire due au COVID 19.

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20201208-201208_05-DE Date de télétransmission : 09/12/2020 Date de réception préfecture : 09/12/2020

Il explique que les statuts actuels du SIREC n'autorisent pas les communes à lui verser une subvention exceptionnelle qui lui permettrait de payer les salaires de ses agents pour les prochains mois. Il est donc très urgent de procéder à la modification des statuts tels que placés en annexe afin de pouvoir réaliser cette opération.

La subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire du premier semestre 2020 fait l'objet d'une convention soumise par ailleurs à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts du SIREC tels que portés en annexe.

Vu les articles L 5212-1 et suivants et L 5212-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 24 novembre 2020;

Considérant les pertes de recettes subies par le SIREC en raison de la crise sanitaire ; Considérant la nécessité pour le SIREC de se reconstituer de la trésorerie afin de payer ses charges et notamment ses charges de personnel ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE d'approuver la modification des statuts du SIREC tels que portés en annexe.

Nombre de votants : 31 Suffrages exprimés : 31

Pour : 27

Contre 4 (Mmes ARNOLD – CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU)

Abstention:

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020